PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 28 MARS 2024

Présents: Thierry LAGNEAU (présent du point n°1 au point n°5, absent du point n°6 au point n°8, présent du point n°9 au point n°13), Stéphane GARCIA (absent au point n°1, présent du point n°2 au point n°13), Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE (absent du point n°1 au point n°5, présent du point n°6 au point n°13), Serge SOLER, Mireille PEREZ, Magali CHARMET, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Virginie BARRA, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Cindy CLOP, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusé: Gérard ENDERLIN

Absents:

Représentés par pouvoir : Dominique ATTUEL, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Manon REIG, Alain MILON (représenté du point n°1 au point n°5, absent du point n°6 au point n°8, représenté du point n°9 au point n°13)

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Maxence RAIMONT-PLA

Les Conseillers formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Monsieur Maxence RAIMONT-PLA ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

ADMINISTRATION GENERALE

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2024

Rapporteur: Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 février 2024

Adopté à la majorité

2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)

2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur: Thierry LAGNEAU

Hélène TRINQUET s'interroge sur le montant de la subvention et du coût total du city parc : est-il TTC ou HT? Monsieur le Maire lui indique qu'il s'agit du montant HT.

Hélène TRINQUET interpelle le Maire concernant d'éventuelles nuisances sonores liées à l'utilisation de ces équipements.

Monsieur le Maire précise que le nécessaire sera fait pour limiter ces nuisances.

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE des décisions du Maire.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

3. AVENANT Nº1 A LA CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE VAUCLUSE -ATTRIBUTION DU SOUTIEN A L'INGENIERIE DE LA BANQUE DES TERRITOIRES AU PROGRAMME PVD

Rapporteur: Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n°1 aux conventions d'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires (BDT), entre le Département de Vaucluse et chacun des territoires Petites Villes de Demain,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces relatives à cette délibération.

Adopté à l'unanimité

FINANCES

4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET PRINCIPAL ETABLI PAR LE COMPTABLE DU TRESOR

Commission finances en date du 12 mars 2024

Rapporteur: Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte de gestion du budget principal du comptable public pour l'exercice 2023.

DECLARE que celui-ci, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Adopté à la majorité

2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)

5. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE ETABLI PAR LE COMPTABLE DU TRESOR

Commission finances en date du 12 mars 2024

Rapporteur: Christelle PEPIN

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe de la cuisine centrale du comptable public pour l'exercice 2023.

DECLARE que celui-ci, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Adopté à la majorité

2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)

M. le Maire quitte la séance pour le vote des comptes administratifs. L'assemblée élit Stéphane GARCIA à la présidence de séance.

6. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DE LA COMMUNE POUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE ET AFFECTATION COMPTABLE DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

Commission finances en date du 12 mars 2024

Rapporteur: Stéphane GARCIA

David BELLUCCI soulève un poids élevé des charges de personnel sur le budget de fonctionnement.

Stéphane GARCIA précise qu'en effet ces charges représentent un pourcentage important dans le budget de fonctionnement (chapitre 012) et correspondent à un certain nombre de compétences internalisées ou gérées en régie (ex : cuisine centrale).

Cependant, la Ville reste attentive à l'évolution du 012 en agissant sur trois leviers :

- Le non-remplacement des départs à la retraite (lorsque cela est possible) suivi d'un accompagnement des services,
- La lutte contre l'absentéisme (intervention du pôle qualité de vie au travail),
- La baisse des heures supplémentaires.

Après en avoir délibéré,

ELIT son président de séance afin de remplacer Monsieur le Maire pour le vote du compte administratif. Le président de séance pour le vote du compte administratif est Stéphane GARCIA

Approuvé à l'unanimité

APPROUVE le compte administratif 2023 du budget principal de la ville, Monsieur le Maire s'étant retiré pour le vote.

Adopté à la majorité

2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)

AFFECTE le solde d'exécution de la section de fonctionnement comme présenté ci-dessous :

- Affectation au 1068 (recette investissement): 500 000,00 €
- Report 001 (dépense d'investissement) : 782 481,61 €
- Report 002 (recette de fonctionnement) : 6 630 163,91 €.

Adopté à la majorité

2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)

7. BILAN FINANCIER DU SELF 2023

Commission finances en date du 12 mars 2024

Rapporteur: Christelle PEPIN

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du bilan financier du self pour l'exercice 2023.

Prend acte

8. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DE LA COMMUNE POUR LE BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE ET AFFECTATION COMPTABLE DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

Commission finances en date du 12 mars 2024

Rapporteur: Christelle PEPIN

Après en avoir délibéré,

ELIT son président de séance afin de remplacer Monsieur le Maire pour le vote du compte administratif. Le président de séance pour le vote du compte administratif est Stéphane GARCIA

Approuvé à l'unanimité

APPROUVE le compte administratif 2023 du budget annexe de la cuisine centrale, Monsieur le Maire s'étant retiré pour le vote.

Adopté à la majorité

2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)

AFFECTE le solde d'exécution de la section de fonctionnement comme présenté ci-dessous ;

- Affectation au 1068 (recette investissement) : 23 489,88 €
- Report 001 (dépense d'investissement) : 23 489,88 €
- Report 002 (recette de fonctionnement) 0,00 €

Adopté à la majorité

2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)

9. AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP ET AE/CP)

Commission finances en date du 12 mars 2024

Rapporteur: Patricia COURTIER

Après en avoir délibéré,

MODIFIE les Autorisations de Programme (AP), les Autorisations d'Engagement et la répartition des Crédits de Paiement (CP).

ACTE les modifications listées ci-dessus pour les autorisations de dépenses pluriannuelles de la ville.

Adopté à la majorité

2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)

10. BUDGET PRINCIPAL SUPPLEMENTAIRE 2024

Commission finances en date du 12 mars 2024

Rapporteur: Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le budget supplémentaire du budget principal de la ville 2024 équilibré à 6 630 163,91 € pour la section de fonctionnement et 2 396 224,74 € pour la section d'investissement.

Adopté à la majorité

2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)

11. BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE SUPPLEMENTAIRE 2024

Commission finances en date du 12 mars 2024

Rapporteur: Christelle PEPIN

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le budget supplémentaire annexe de la cuisine centrale 2024 équilibré à 23 489,88 € pour la section d'investissement.

Adopté à la majorité

2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)

POLITIQUE DE LA VILLE, JEUNESSE ET SANTE

12. DISPOSITIF FINANCIER DU SEJOUR NEIGE PROPOSE PAR L'AMDJ

Commission politique de la ville, jeunesse et santé du 11 octobre 2023

Rapporteur: Cindy CLOP

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le dispositif financier de ce séjour

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant

Adopté à l'unanimité

13. SIGNATURE D'UN ACCORD CADRE PORTANT PREFIGURATION DU CONTRAT DE VILLE «ENGAGEMENT QUARTIERS 2030 »

Rapporteur: Bernard RIGEADE

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre portant préfiguration du contrat de ville «ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 » et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

QUESTIONS ORALES ET DIVERSES

1) Hélène TRINQUET interroge Monsieur le Maire sur le rejet des eaux usées à la sortie de la STEP (SITTEU) et notamment sur l'existence d'un suivi analytique portant plus particulièrement sur les rejets médicamenteux.

Monsieur le Maire précise que l'ensemble des analyses effectuées se révèlent toutes, en qualité des eaux rejetées, supérieures aux prescriptions de l'arrêté préfectoral, la situation est donc satisfaisante, comme en témoigne le tableau ci-dessous :

Analyses	Arrêté préfectoral	SITTEU
Quantité d'oxygène consommée en 5 jours à 20 °C par les micro- organismes vivants, présents dans l'eau	75 %	98.3 %
Ressources susceptibles de consommer de l'oxygène dans l'eau (ex : les sels minéraux et les composés organiques)	80 %	95.7 %
Matières en suspension	90 %	98.8 %

Hélène TRINQUET s'interroge sur le traitement des micropolluants et autres résidus médicamenteux. Monsieur le Maire lui propose de répondre lors d'un prochain conseil municipal.

- 2) David BELLUCCI interroge Monsieur le Maire sur le coût global des barrières anti-intrusion. Monsieur le Maire indique que le coût total de la sécurisation du marché est de 226 335.50 € HT, et qu'un dispositif d'amélioration complémentaire est en cours d'installation ; cette dernière déterminera la mise en service effective des protections.
- 3) David BELLUCCI interroge Monsieur le Maire concernant les contentieux d'urbanisme de la route de Châteauneuf-du-Pape.

Monsieur le Maire précise qu'il assume l'option juridictionnelle, le tribunal n'a pas suivi les dires de la Ville, dont acte.

David BELLUCCI regrette que sa proposition de médiation n'ait pas été retenue.

Monsieur le Maire considère qu'il n'est pas du ressort de David BELLUCCI d'assurer ce type d'intervention et regrette que ce dernier se fasse le porte-parole de parties engagées dans une voie juridictionnelle de manière arbitraire, en omettant notamment le classement sans suite d'un dossier ayant fait l'objet de multiples invectives à l'endroit de la Ville et de lui-même.

4) David BELLUCCI s'interroge sur la responsabilité de la commune en cas d'accident dans un établissement communal recevant du public qui ne serait pas conforme aux règles d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Il précise avoir interpellé le Président de la CASC concernant l'existence de la commission d'accessibilité, laquelle ne s'est jamais réunie à ce jour depuis 2020.

Monsieur le Maire considère les propos de David BELLUCCI indignes eu égard à l'intérêt et l'importance que la Ville porte aux personnes à mobilité réduite. En effet, depuis des années, chaque réhabilitation ou construction neuve prend en compte l'accès PMR, voire au-delà comme c'est le cas par exemple du centre administratif où tous les types de handicap ont été pris en compte. Seule à ce jour la salle des mariages, en raison d'un blocage du dossier par l'Architecte des Bâtiments de France, ne dispose pas de l'accessibilité PMR.

Sorgues, le © 05 24

Le Maire

Thierry LAGNE

Le secrétaire de séance

Maxence RAIMONT-PLA